Nations Unies A/C.5/70/10

Assemblée générale

Distr. générale
10 novembre 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session
Cinquième Commission
Points 134 et 92 de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017

Progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale

Progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.1/70/L.45

État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale

I. Introduction

1. À sa 26e séance, le 6 novembre 2015, la Première Commission a adopté le projet de résolution A/C.1/70/L.45 sans le mettre aux voix. Elle était saisie d'un état des incidences du projet de résolution sur le budget-programme, publié sous la cote A/C.1/70/L.59.

II. Demandes formulées dans le projet de résolution

2. En vertu du paragraphe 5 du projet de résolution A/C.1/70/L.45, l'Assemblée générale prierait le Secrétaire général de poursuivre, avec l'aide d'un groupe d'experts gouvernementaux, qui sera constitué en 2016 selon le principe d'une répartition géographique équitable, et compte tenu des constatations et recommandations figurant dans le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, l'examen des risques qui se posent ou pourraient se poser dans le domaine de la sécurité des systèmes d'information et des mesures collectives qui pourraient être prises pour y parer, de la question de

Merci de recycler

l'applicabilité du droit international à l'utilisation des systèmes de l'information et de la communication par les États, des normes, règles et principes de comportement responsable des États, des mesures de confiance et de renforcement des capacités, et l'examen des principes visés au paragraphe 3 de la résolution, en vue de promouvoir l'adoption de vues communes, et de lui présenter un rapport sur les résultats de ces travaux lors de sa soixante-douzième session.

III. Rapport entre les demandes formulées et le plan-programme biennal pour la période 2016-2017 et le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017

3. Les activités visées dans le projet de résolution relèvent du programmes 1 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et du programme 3 (Désarmement) du plan-programme biennal pour la période 2016-2017 (voir A/69/6/Rev.1), ainsi que du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et du chapitre 4 (Désarmement) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 (A/70/6 (Sect. 2) et A/70/6 (Sect. 4), respectivement).

IV. Activités prévues pour donner suite aux demandes formulées

4. Pour donner suite au paragraphe 5 du projet de résolution, le Bureau des affaires de désarmement fournirait les services fonctionnels nécessaires à la convocation du groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale.

5. Compte tenu du vif intérêt manifesté par les États Membres et du nombre de places limité (le groupe ne comprend que 25 membres), il n'est pas possible de répondre à la forte demande de participation aux travaux du groupe. En conséquence, les États Membres sélectionnés sont invités à engager un dialogue avec ceux qui ne le sont pas, au sein des groupes régionaux et/ou politiques compétents, selon des modalités qui seront arrêtées par chaque groupe de façon à représenter les intérêts de ces derniers et à assurer le partage l'information.

6. Il est envisagé que le groupe tienne quatre sessions : deux en 2016 (la première à New York, la seconde à Genève) et deux en 2017 (la première à Genève, la seconde à New York). Chaque session durerait cinq jours. Il se tiendrait donc un total de 20 réunions pendant les deux années de l'exercice considéré.

7. Des services d'interprétation devraient être fournis à ces réunions dans les six langues officielles de l'Organisation, ce qui représenterait une charge de travail supplémentaire pour le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences en 2016 et 2017. Les dates des sessions seraient arrêtées en consultation avec le Département.

8. La demande de documentation formulée au paragraphe 5 du projet de résolution, à savoir un document d'avant session (3 000 mots) et deux documents

d'après session (11 000 mots) en 2016, ainsi que deux documents d'après session (15 500 mots) en 2017, à produire dans les six langues officielles de l'ONU, viendrait également s'ajouter à la charge de travail du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.

V. Modifications à apporter au programme de travail et au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017

9. Pour donner suite au projet de résolution, il faudrait modifier les produits prévus au chapitre 4 (Désarmement) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 pour ce qui est des activités d'information et de sensibilisation devant être exécutées au cours de l'exercice, comme suit :

Paragraphe 4.58

À l'alinéa a), « Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) », ajouter le sous-alinéa suivant :

« iv) Assemblée générale : Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale :

a. Services fonctionnels pour les réunions : 40 (20 en 2016 et 20 en 2017);

b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapport final du groupe (1); »

VI. Incidences financières des propositions

A. Ressources nécessaires au titre des services de conférence

10. Pour exécuter les travaux supplémentaires demandés, des ressources supplémentaires d'un montant de 565 500 dollars sont à prévoir au titre des services de conférence pour l'exercice biennal 2016-2017, au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017. On trouvera le détail de ces dépenses non renouvelables supplémentaires dans le tableau 1.

Tableau 1
Ressources supplémentaires à prévoir pour l'exercice biennal 2016-2017
(En dollars des États-Unis)

	2016	*2017*	**Total**
Interprétation	195 400	195 400	**390 800**
Documentation d'avant session	18 000	–	**18 000**

	2016	*2017*	**Total**
Documentation d'après session	64 300	92 400	**156 700**
Total	**277 700**	**287 800**	**565 500**

B. Ressources nécessaires au titre des services autres que les services de conférence

11. Des ressources d'un montant estimatif total de 764 000 dollars seraient à prévoir au chapitre 4 (Désarmement) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 pour financer le montant de 714 000 dollars correspondant aux dépenses (frais de voyage, indemnité de subsistance et faux frais au départ et à l'arrivée) afférentes à la participation des experts et du secrétaire du groupe aux réunions, et le montant de 50 000 dollars correspondant aux honoraires et aux frais de voyage d'un consultant qui serait chargé de fournir un appui technique et fonctionnel au Département des affaires de désarmement dans le cadre des préparatifs et des services fonctionnels afférents aux travaux du groupe. On trouvera le détail de ces dépenses non renouvelables supplémentaires dans le tableau 2.

Tableau 2
Ressources supplémentaires à prévoir pour l'exercice biennal 2016-2017
(En dollars des États-Unis)

	2016	*2017*	**Total**
Consultants	25 000	25 000	**50 000**
Groupes spéciaux d'experts	357 000	357 000	**714 000**
Total	**382 000**	**382 000**	**764 000**

12. On trouvera dans le tableau 3 un récapitulatif de toutes les dépenses supplémentaires envisagées.

Tableau 3
Récapitulatif des ressources non-renouvelables supplémentaires à prévoir
(En dollars des États-Unis)

Chapitre du budget	*2016*	*2017*	**Total**
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	277 700	287 800	**565 500**
4. Désarmement	382 000	382 000	**764 000**
Total	**659 700**	**669 800**	**1 329 500**

VII. Possibilité de financement au moyen des crédits prévus

13. Aucune ressource n'est prévue dans le budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 pour financer les activités supplémentaires demandées au paragraphe 5 du projet de résolution. Il est impossible actuellement de déterminer quelles activités relevant des chapitres du budget-programme pourraient être annulées, reportées, réduites ou modifiées durant l'exercice biennal. Il faudra donc prévoir l'ouverture d'un crédit supplémentaire d'un montant de 1 329 500 dollars pour l'exercice 2016-2017.

VIII. Fonds de réserve

14. Pour rappel, selon la procédure arrêtée par l'Assemblée générale dans ses résolutions 41/213 et 42/211, un fonds de réserve est constitué pour chaque exercice biennal aux fins du financement des dépenses non prévues au budget-programme occasionnées par des décisions d'organes délibérants. Si les dépenses supplémentaires proposées dépassent le montant du fonds de réserve, les activités envisagées ne peuvent être exécutées que moyennant le transfert de ressources affectées à des domaines de moindre priorité ou la modification d'activités en cours, faute de quoi les activités nouvelles doivent être reportées à un exercice ultérieur.

IX. Conclusion et décision que l'Assemblée générale est appelée à prendre

15. **L'adoption par l'Assemblée générale du projet de résolution A/C.1/70/L.45 entraînerait des dépenses supplémentaires d'un montant de 1 329 500 dollars, dont 565 500 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et 764 000 dollars au chapitre 4 (Désarmement) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017. L'ouverture d'un crédit supplémentaire de 1 329 500 dollars, à imputer sur le fonds de réserve, devra donc être approuvée par l'Assemblée pour l'exercice biennal 2016-2017.**